

MEMBRES ELUS au COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION de l'ETABLISSEMENT (CSAE)

**ARRETE RECTIFICATIF n° 2022/322
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE n°2022/294**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE

*Vu le Code de l'Education,
Vu le Code Général de la Fonction Publique
Vu le décret 2020/1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu les statuts de l'Université,
Vu la délibération 2022/000023 portant création du CSA à l'Université Paris Nanterre et fixant les parts femmes/hommes en son sein ;
Vu l'arrêté du 09 mars 2022 (NOR : TFPF2204780A) fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
Vu la circulaire NOR ESRH2223692C du 11 août 2022 portant organisation des élections professions de décembre 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu les résultats du scrutin du 8 décembre 2022.*

ARRETE

Sont élus, à compter du 1^{er} janvier 2023 date de début de mandat, pour une durée de quatre ans.

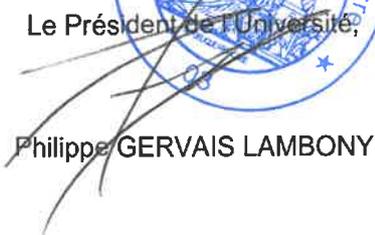
ARTICLE 1 :

Sont élu(e)s membres du Comité Social d'Administration de l'Etablissement

Syndicats	Titulaires	Suppléants
SGEN CFDT	CAZENOBE Adrienne	GUTIERREZ Laurent
SGEN CFDT	KEKOUCHE Mahmoud	KHECHAI-LAHMER Yamina
SGEN CFDT	MANOILOV Pascale	ETTAÏ Youssef
FSU	HENQUEL Sylvie	FARAUDE Gabriel
FSU	BROUILLET Thibaut	ABUSALHA Sonia
FSU	MONDOUT Delphine	ROBERT Julie
FSU	RICAN Stéphane	DELORD Julien
FSU	MONTREDON Nathalie	KABAOUI Lamya
CGT	AYARI Sébastien	DUMOULIN Hugo
CGT	COUJOU Manon	STOYANOV Nanka

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.


Le Président de l'Université,

Philippe GERVAIS LAMBONY